

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2001-475 DU 09 NOVEMBRE 2001

Chargeant Monsieur Gaston ZOSSOU
Ministre de la Communication et de la Promotion
des Technologies Nouvelles de l'intérim de
Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
De la Législation et des Droits de l'Homme

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU La Loi n° 90 – 032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution
de la République du Bénin,
- VU La Proclamation le 3 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle
des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001.
- VU Le Décret n° 2001 – 170 du 07 Mai 2001 portant composition
du Gouvernement,

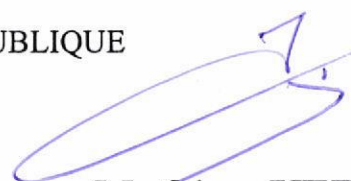
D E C R E T E

ARTICLE 1^{er} : Pour compter du 11 Novembre 2001, Monsieur Gaston ZOSSOU,
Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles est
chargé de l'intérim du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des
Droits de l'Homme pendant l'absence de Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

FAIT A COTONOU LE 9 NOVEMBRE 2001.

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 24 MF 4
AUTRES MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 SGG 4 JORB 1